

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

N° 23-294

Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code Général des Collectivités Locales, et notamment ses Articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- Vu la Demande d'arrêté de la société CIRCET – 213, rue Pierre Marti – BP – 25460 ETUPES pour réaliser des travaux de remplacement d'un cadre et tampon sur chaussée Rue Aurélie Lopez au droit du pont de la vieille ville à DELLE 90100 pour le compte d'Orange, n°6 Avenue Paul Doumer 54500 VANDOEUVRE LES NANCY.

CONSIDERANT

Qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des usagers afin de permettre l'intervention de la société CIRCET ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du Lundi 18 Décembre 2023 au Vendredi 29 Décembre 2023, La circulation se fera sur chaussée réduite avec circulation alternée au droit de l'intervention.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit au droit des travaux, Le stationnement des véhicules de la société CIRCET, et le dépôt de matériaux sera en revanche autorisé.

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation temporaire nécessaires aux dispositions du présent arrêté, seront mis en place par la société CIRCET chargée des travaux sous son entière responsabilité.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tout véhicule constaté en infraction aux dispositions du présent arrêté fera l'objet d'un enlèvement par une fourrière automobile agréée. Les frais qui en découleront seront à la charge du propriétaire du véhicule.

ARTICLE 5 : Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les Agents de la Police Intercommunale, les Agents de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Chef de Centre du SAMU ;
- Monsieur le Directeur de la société CIRCET.

A Delle, le 06 décembre 2023.

Sandrine JANIAUD LARCHER
Maire de DELLE



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 12/12/2023
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.